

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 07/100 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE HABILITANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A SIGNER LES MARCHES RELATIFS A L'AMENAGEMENT DES BUREAUX POUR L'ACCUEIL ET L'AFFECTATION DES DIRECTIONS ET OFFICES DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE DANS L'ANCIEN INSTITUT CONSULAIRE D'AJACCIO

SEANCE DU 14 MAI 2007

L'An deux mille sept, et le quatorze mai, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis ALBERTINI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI Jean-Louis, ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CECCALDI Pierre-Philippe, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, LECCIA Jean-Pierre, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François-Xavier, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMEONI Edmond, SUSINI Marie-Ange, TALAMONI Jean-Guy

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALESSANDRINI Alexandre à M. DOMINICI François
Mme ANGELI Corinne à Mme BIANCARELLI Gaby
Mme DELHOM Marielle à M. OTTAVI Antoine
Mme GUERRINI Christine à M. MARTINETTI Jean-Charles
Mme GUIDICELLI Maria à M. BUCCHINI Dominique
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne
Mme RICCI Annie à M. GALLETTI José
Mme RICCI-VERSINI Etienne à M. NATALI Anne-Marie



M. de ROCCA SERRA Camille à M. ALBERTINI Jean-Louis
Mme SCOTTO Monika à Mme GORI Christiane
M. SISCO Henri à Mme ALIBERTINI Rose

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie,
RISTERUCCI Josette, SCIARETTI Véronique, STEFANI Michel.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 portant Code des Marchés publics,
- VU** la délibération n°07/21 AC de l'Assemblée de Corse portant approbation du budget primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2007,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la commission des finances.

APRES EN AVOIR DELIBERE



ARTICLE PREMIER :

HABILITE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les marchés de travaux relatifs à l'aménagement des bureaux pour l'accueil et l'affectation des directions et offices de la Collectivité Territoriale de Corse dans l'ancien Institut Consulaire d'Ajaccio.

	EGEPP		
	359 686,74 €	28 774,94	388 461,68
	SUD ETANCH		
	30 124,10 €	2 409,93	32 534,03
	GABILLAUD		
	111 240,37 €	8 899,23	120 139,60
	SANTUNIONE		
	49 478,00 €	3 958,24	53 436,24
	ENTRETIEN ET COULEURS		
	171 908,46 €	13 752,68	185 661,14
	SNEC		
	182 764,27 €	14 621,14	197 385,41
	SEP		
	176 821,00 €	14 145,68	190 966,68
TOTAL €	1 082 022,94 €	86 561,84	1 168 584,78

ARTICLE 2 :

La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 14 mai 2007

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse,

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

Serge TOMI

Jean-Louis ALBERTINI



ANNEXE

REÇU LE
24 MAI 2007
PRÉFECTURE DE CORSE

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE CONSEIL EXECUTIF

**ANCIEN INSTITUT CONSULAIRE D'AJACCIO
AMENAGEMENT ET AFFECTATION DES BUREAUX PAR DIRECTION
ET OFFICES**

BILAN FINANCIER PREVISIONNEL

(modifié avril 2007)

Marché maîtrise d'œuvre		88 831 ;79 euros
Travaux (lots attribués)		1 168 584,78 euros
	Tranche ferme + options	923 227,28
	Tranche conditionnelle	245 357,50
Lots infructueux (N° 5, 6 et 7)		200 000,00 euros
Contrôle Technique		1 196,00 euros
Coordination sécurité et protection de chantier		2 578,58 euros
Divers, aléas		68 808,85 euros
TOTAL		1 530 000,00 euros



récapitulatif des marchés travaux - entreprises classées N°01 avec critères

<i>lot</i>	<i>entreprise moins disante</i>	<i>tranche ferme</i>	<i>tranche conditionnelle</i>	<i>options</i>	<i>total ttc par entreprise</i>
lot 01	EGEPP	222 589,68	159 532,40	6 339,60	388 461,68 €
lot 02	SUD ETANCH	32 534,03			32 534,03 €
lot 03	GABILLAUD	117 937,70		2 201,90	120 139,60 €
lot 04	SANTUNIONE ENTRETIEN ET	50 196,24		3 240,00	53 436,24 €
lot 08	COULEURS	104 812,34	80 848,80		185 661,14 €
lot 09	SNEC	183 551,63	4 976,30	8 857,48	197 385,41 €
lot 10	SEP	190 966,68			190 966,68 €
<i>total par tranche et options</i>		902 588,30 €	245 357,50 €	20 638,98 €	
<u>total TTC des marchés</u>					1 168 584,78 €

